

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2019-397

PREFECTURE DE PARIS

PUBLIÉ LE 19 NOVEMBRE 2019

Sommaire

D	• . 4 •				4		D
Direction	interregi	onaie des	Services	neniten	TISIPPS	ПP	Paric
Direction	111111111111111111111111111111111111111	onaic acs	BCI VICCS	Pennen	tiuii cs	uc	I allo

75-2019-11-18-005 - Décision portant délégation de signature Mme PAUL - Maison	
d'arrêt du Val d'Oise du 29 novembre au 02 décembre puis du 11 au 16 décembre 2019 (1	
page)	Page 3
75-2019-11-18-006 - Tableau Délégations de signature Maison d'arrêt du Val d'Oise (5	
pages)	Page 5

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

75-2019-11-18-005

Décision portant délégation de signature Mme PAUL - Maison d'arrêt du Val d'Oise du 29 novembre au 02 décembre puis du 11 au 16 décembre 2019



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

LE DIRECTEUR INTERREGIONAL

DELEGATION DE SIGNATURE

Décision portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 à R. 57-7-8, R. 57-7-15, R. 57-7-18, R. 57-7-22, R 57-7-28, R. 57-7-55, R. 57-7-58 à R. 57-7-60;

Vu l'article 7 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978;

Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Monsieur Laurent RIDEL, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Paris

DECIDE:

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie PAUL, Directrice des Services Pénitentiaires à la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris aux fins d'exercer l'intérim du chef d'établissement de la Maison d'arrêt du Val d'Oise du 29 novembre au 02 décembre puis du 11 au 16 décembre 2019, et à ce titre, remplir l'ensemble des missions détaillées dans le tableau ci-joint.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs

Fresnes, le 18 novembre 2019 Acte signé par Laurent RIDEL Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

DISP

3, avenue de la Division Leclerc B.P.103 – 94267 FRESNES Cedex Téléphone : 01 46 15 91 00 Télécopie : 01 47 02 25 40

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

75-2019-11-18-006

Tableau Délégations de signature Maison d'arrêt du Val d'Oise

Délégation de signature et de compétence accordée à Madame Sylvie PAUL, directrice des services pénitentiaires de Paris, Pour les décision suivantes :	pénitentiaires placée à la direction in	terrégionale des services
Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale	Délégation accordée
Organisation de l'établissement		
Organisation de réunions de synthèse afin de coordonner l'action des différents personnels et de faciliter l'échange d'informations sur les modalités d'application des régimes de détention	D.216-1	X
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D.276	X
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire	R57-6-24	X
Adaptation du règlement intérieur type : Recueil de l'avis des personnels pour la rédaction du règlement intérieur	R 57-6-18	X
Vie en détention		
Visite de toute personne détenue le jour ou le lendemain de son incarcération	R.57-6-18, article 3 du RI type	X
Affectation et changement d'affectation des détenus en cellule	R57-6-24	X
Affectation dans les quartiers centre de détention pour les personnes condamnées qui sont incarcérées au sein d'un centre pénitentiaire, et auxquelles il reste à subir, au moment où leur condamnation ou la dernière de leurs condamnations est devenue définitive, une incarcération dont la durée totale n'excède pas 2 ans.	D80-D81	X
Affectation des personnes détenues en séparant en cellule les prévenus des condamnés, les primo- délinquants des personnes ayant déjà été incarcérées, des personnes détenues devenues majeures en détention et âgées de moins de 21 ans des personnes majeures, et des personnes condamnées à la contrainte judiciaire des autres personnes détenues	D.93	х
Affectation de personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'unité sanitaire	D.370	X
Information du DI et du JAP à l'occasion de la suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue en raison de sa personnalité	D.94	X
Élaboration du parcours d'exécution de peine	717-1	X
Présidence et désignation des membres de la Commission pluridisciplinaire unique et définition des modalités de prise en charge individualisée des personnes détenues	D.90 à D.92	X
Demande d'enquête par le SPIP pour compléter un dossier d'orientation	D.79	X
Placement en CproU		X
Saisie du Juge de l'application des peines aux fins de retrait de tout ou partie du bénéfice du CRP en cas de mauvaise conduite du condamné pendant sa détention provisoire	D.147-12	X
Information des personnes détenues et recueil de leurs observations et suggestions	D.258-1	X
Signature de l'acte d'écrou et de l'avis d'écrou donnés par le chef d'établissement au procureur de la République	D.149	X
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération	R.57-6-18, article 46 du RI type	X
Opposition à la désignation d'un aidant par une personne détenue selon les prescriptions de l'article	R. 57-8-6	X
Présentation de requêtes et plaintes formulées par la personne détenue	R.57-6-18, article 34 du RI type	x
Mesures de contrôle et de sécurité		
Appel aux forces de l'ordre quand la gravité et l'ampleur d'un incident survenu dans l'établissement ne permettent pas d'assurer l'ordre et la sécurité	D.266	X
isation des moyens de contrainte, s'il n'est d'autre possibilité de maîtriser une personne détenue, de pêcher de causer des dommages ou de porter atteinte à elle-même et à autrui		X
Usage de la force et des armes : Utilisation de Cap Stun	R. 57-7-83 et R 57-7-84 D.267	X
Utilisation des armes dans les locaux de détention	ues dans les locaux de détention D267	
Décision de mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accédant à 'établissement pénitentiaire	R57-6-24 al 3,5°	X
Décision des fouilles des personnes détenues	R.57-7-79 et R.57-7-80	х
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue	D.283-3	X

Décisions portant sur les transfèrements, les sorties et les extractions, ainsi que sur la désignation des	D 202 à D 204 D 208 D 210	v
escortes et des dispositifs de sécurité pour ces mouvements	D.292 à D.294, D.308 et D.310	X
Retrait à une personne détenue, pour des raisons de sécurité, d'objets, substances, médicaments, outils dangereux ou vêtements lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression,ou une évasion	R57-6-18 article 5, 14 et 24 RI type	X
Saisine du Procureur aux fins d'investigation corporelle par un médecin d'une personne détenue soupçonnée d'avoir ingéré des substances ou des objets ou de les avoir dissimulés dans sa personne	R. 57-7-82	X
Organisation des rondes après le coucher et au cours de la nuit	D.272	X
Discipline		
Rédaction du rapport d'enquête	R.57-7-14	Х
Décision d'engagement des poursuites disciplinaires	R.57-7-15	X
Présidence de la commission de discipline – Prononcé des sanctions disciplinaires en commission de discipline – Désignation des assesseurs - Octroi du bénéfice du sursis pour tout ou partie d'une sanction disciplinaire et délai de suspension assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, avec fixation du délai de suspension de la sanction – Révocation du sursis à exécution, pour tout ou partie, des sanctions disciplinaires – dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions disciplinaires		х
Convocation du détenu devant la commission de discipline	R.57-7-16 et R.57-7-17	X
Confinement en cellule ordinaire ou placement en cellule disciplinaire à titre préventif	R. 57-7-18	X
Suspension de l'activité professionnelle d'une personne détenue à titre préventif jusqu'à sa comparution devant la commission de discipline	R. 57-7-22 et R. 57-7-23	X
Désignation d'un interprète lors de la commission de discipline pour les détenus qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-25 et D.506	X
Établissement d'un tableau de roulement désignant pour une période déterminée les assesseurs extérieurs appelés à siéger en commission de discipline	R 57-7-12	X
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur appelé à siéger en commission de discipline	D.250	X
Isolement		
Toute décision en matière d'isolement	R. 57-7-62 à R. 57-7-78	X
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissement pénitentiaires	R57-7-64	Х
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R57-7-62	Х
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les personnes détenues soumis au régime ordinaire	R57-7-62	Х
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer aux offices célébrés en détention	R57-6-18 article 7 RI type	Х
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R57-7-64	X
Gestion du patrimoine des personnes détenues	/écrouées	
tes opérations sur le compte nominatif et compte épargne d'une personne détenue D330-D332-article R 57-6-18, article 23 du RI type		X
Autorisation d'émettre des mandats, de sortir les objets placés au vestiaire et ceux classés « bijoux » pour les détenus condamnés.	art D274	X
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur de la part disponible de leur compte nominatif	D.330	X
Retenue sur part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés	D.332 et article 728-1	X
Attribution de l'aide aux personnes détenues indigentes	D.347-1	X
Autorisation pour les détenus de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	R.57-6-18, article 30 du RI type	Х

Autorisation pour les détenus d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible	R.57-6-18, articles 30 et 45 du RI type	х
Autorisation de remise à un tiers désigné par une personne détenue d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids	R.57-6-18, article 24 du RI type	x
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteuses les personnes détenues à leur entrée dans un établissement pénitentiaire	R.57-6-18, articles 24 et 40 du RI type	X
Autorisation pour les personnes condamnées à recevoir des subsides pour une dépense justifiée par un intérêt particulier	R 57-6-18 article 30 du RI type	X
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur ou d'une permission de sortir, sont autorisées à détenir	D.122	X
Autorisation pour un détenu hospitalisé de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	R 57-6-1du RI type8, article 14	Х
Achats		
Fixation des prix pratiqués en cantine	R57-6-18 article 25 RI type	X
Contrôle des cantines et limitation en cas d'abus	Annexe à l'article R.57-6-18, article 25 du RI type	х
Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cantine	R57-6-18 article 25 RI type	X
Autorisation d'acquisition de matériels informatiques par les personnes détenues	Annexe à l'article R.57-6-18, article 19 du RI type	X
Relations avec les collaborateurs du SI	PP	
Accès à l'établissement – Mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité des personnes accédant à l'établissement pénitentiaire	D.277	X
Suspension de l'habilitation d'un praticien et des autres personnels hospitaliers de la compétence du chef d'établissement	D.388	X
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D.389	X
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D.390	X
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D.390-1	X
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les personnes détenues	D.446	X
Instruction des demandes d'agrément en qualité de mandataire et proposition à la DISP et suspension provisoire de l'agrément en cas d'urgence et proposition de retrait	R 57-6-14 à 16	X
Fixation des jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison	R57-6-18 article 33 RI type	X
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D.473	X
Organisation de l'assistance spirituell	e	
Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire	R57-9-6	X
Autorisation pour les ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches	D439-4	X
Détermination des jours, horaires, et lieux de tenue des offices religieux	R57-9-5	Х
Autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité et au bon ordre de l'établissement	R57-9-7	X
Visites, correspondances, téléphone		

Délivrance, refus, suspension ou retrait des permis de visite des condamnés	R. 57-6-5, R. 57-8-10 D.403	X
Surseoir au droit de visite dans les cas prévus par l'article	R. 57-8-11	X
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R. 57-8-12	X
Autorisation pour une personne détenue et son visiteur de s'exprimer dans une langue étrangère	R. 57-8-15	X
Décision de retenir une correspondance, tant reçue qu'expédiée, et notification à la personne détenue dans un délai de trois jours - Information CAP ou magistrat saisi du dossier de la procédure	R. 57-8-19	X
Autorisation, refus, suspension ou retrait de l'accès au téléphones pour les personnes condamnées	R. 57-8-23	X
Délivrance, refus, suspension des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un auxiliaire de justice ou un officier ministériel	R57-6-5	X
Détermination des jours et horaires de visites pour les visiteurs de prison	R.57-6-18, article 33 du RI type	X
Délivrance permis de communiquer autre que pour les avocats	R 57-6-5	X
Réception et envoi d'objets par les personnes détenues	R.57-6-18, article 32 du RI type	X
Entrée et sortie d'objets		
Autorisation d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques	D274	X
Autorisation pour un détenu de recevoir des colis de linge, des livres et des publications audiovisuelles en dehors des visites		
Interdiction d'accéder à une publication écrite-adiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues	R 57-9-8	Х
Notification à l'expéditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisée de la réception ou de l'envoi d'un objet	R 57-6-18 article 32 du RI type	X
Activités		
Affectation des personnes détenues au service général de l'établissement	D.433-3	X
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D.432-3	X
Déclassement d'un emploi en cas d'incompétence ou suspension en cas d'inadaptation à l'emploi d'une personne détenue	D.432-4	X
Signature de l'acte d'engagement préalablement à l'exercice d'une activité professionnelle par une personne détenue	R. 57-9-2	X
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R 57-7-22	X
Refus opposé à un détenu de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D.436-3	X
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux qui sont organisés par l'éducation nationale		
Détermination des actions de formation professionnelle au profit de la population pénale	D.438	X
Désignation des personnes détenues autorisés à participer à des activités	D.446	X
Autorisation pour les personnes détenues de participer à des activités collectives ou à des jeux excluant toute dée de gain, sous le contrôle d'un personnel de surveillance	Annexe à l'article R.57-6-18, article 19 du RI type	X
Programmation des activités sportives de l'établissement	D.459-1	X
Interdiction à une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité (mise en œuvre procédure contradictoire)	Annexe à l'article R.57-6-18, article 20 du RI type	X
Autorisation d'animation d'activités organisées pour les détenus par des personnes extérieures	D446	X
Administratif		

Délégations MA DE SEINE ST DENIS

Divers				
Représentation du chef d'établissement à la Commission de l'Application des Peines – Rapport à cette commission des sanctions de confinement en cellule ordinaire et de placement en cellule disciplinaire	D.49.28 R.57-7-28 et R 57-7-29	X		
Placement d'une personne détenue en corvée extérieure sous la surveillance directe et constante du personnel	D.128 et D.433-3	X		
Contrôle de la stricte application des consignes données au personnel de surveillance pour le contrôle des personnes détenues placées à l'extérieur	D.130 et D.131	X		
Mise en œuvre de la procédure contradictoire pour les décisions individuelles défavorables à la personne détenue, à l'exception des décisions intervenant en matière disciplinaire ou en matière d'isolement	R 57-6-8 et R 57-6-9	X		
Habilitation spéciale des agents des greffes afin d'accéder au FIJAIS et d'enregistrer les dates d'écrou, le libération, et l'adresse déclarée de la personne libérée	706-53-7	X		
Information de la famille en cas de décès, maladie mettant ses jours en danger, accident grave ou placement dans un hôpital psychiatrique d'une personne détenue, ainsi que, le cas échéant, le conseil, l'aumônier et le visiteur de prison qui suivent cette personne détenue	Annexe à l'article R.57-6-18, article 2 du RI type	Х		
Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur	D.124	X		
Modification des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi - liberté, placement extérieur et permission de sortir faisant suite à une autorisation accordée au CE par le JAP	Art 712-8	X		
Modification, sur autorisation du juge d'instruction, des horaires de l'ARSE	D32-17	X		

Fresnes, le 18 novembre 2019 Acte signé par Laurent RIDEL Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris